

31 octobre 2017 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration conjointe du Président de la République Emmanuel Macron avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI.

Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Je suis très heureux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs d'être auprès de vous, aujourd'hui.

J'avais reçu en effet Monsieur Jagland le 31 août dernier à Paris, à l'Elysée et je m'étais engagé à venir vous voir aujourd'hui. Et dans quelques instants, je me rendrai à la Cour européenne des droits de l'Homme.

Ma présence aujourd'hui à vos côtés, l'échange que nous venons d'avoir et le discours que je prononcerai ont pour but de réaffirmer l'attachement et le soutien de la France à l'action du Conseil de l'Europe, de son Secrétaire général et de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Notre attachement également à ses différents organes, comme le Commissaire aux droits de l'homme ou la Commission de Venise, qui sont d'indispensables vigies et dont les travaux doivent continuer de guider notre action au quotidien.

C'est d'ailleurs parce que je crois à la nécessité de ces organes que la France a présenté la candidature de Pierre-Yves LE BORGNI' au poste de Commissaire aux droits de l'homme.

La Convention européenne des droits de l'Homme garantit aux 830 millions d'européens une protection sans équivalent dans le monde. Et elle est à cet égard un modèle, une source d'inspiration pour l'humanité entière. C'est pourquoi, comme vous et comme vous l'avez rappelé, je suis profondément attaché à ce que l'emprise de la Convention et donc du Conseil et de la Cour, soit l'emprise actuelle. Et je pense que tous les Etats qui aujourd'hui cherchent à sortir, à s'isoler, à ne plus respecter la Convention ou à penser qu'ils pourraient jouer en solitaire, en quelque sorte leur propre rôle font, à mes yeux, fausse route.

Ils quittent ce faisant l'Europe, ils quittent ce socle de valeurs, de protection de droits de nos ressortissants et ils priveraient leurs habitants, leurs associations, leur société civile, des droits les plus fondamentaux qui sont un acquis de nos 50 dernières années.

Je souhaite donc accompagner pleinement le Secrétaire général dans le travail qu'il mène depuis plusieurs mois pour préserver le cadre paneuropéen du Conseil de l'Europe. Cette maison commune, c'est celle, comme vous l'avez dit, de Lisbonne à Vladivostok, à laquelle nous tenons.

Nous avons également évoqué la lutte contre le terrorisme, qui doit être conduite dans le respect constant des libertés fondamentales garanties par la Convention européenne des droits de l'Homme. C'est dans cet esprit que nous avons décidé de mettre fin à partir de demain au régime de l'état d'urgence qui avait été instauré après les attentats de novembre 2015 et qui nous avaient conduits à invoquer l'article 15 de la Convention.

La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme n'a aucunement pour objet de pérenniser l'état d'urgence, comme certains l'ont dit mais elle prévoit des mesures nécessaires à la protection de nos compatriotes, strictement définies, encadrées et soumises à un contrôle renforcé des juges qui nous permet d'être tout à la fois efficace dans la lutte contre le terrorisme et de pouvoir mettre fin à la procédure de dérogation, que nous avons ouverte il y a maintenant 2 ans.

Je tiens à remercier le Secrétaire général pour l'entretien que nous avons eu, il peut compter sur mon plein soutien dans l'action qui est la sienne, dans le contact avec différents pays particulièrement sensibles aujourd'hui. Et je me réjouis de poursuivre notre étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, en particulier dans la perspective de la présidence du comité des ministres par la France en 2019.

Je vous remercie.